Un référentiel d'aménagement des espaces tertiaires Pour quoi faire ?

En France, en 2009, trois actifs sur quatre travaillent dans le secteur tertiaire. Les espaces tertiaires constituent donc un environnement dans lequel de nombreux salariés passent une grande partie de leur temps. Cependant, ces espaces sont souvent aménagés au coup par coup. Pour uniformiser leurs pratiques, certaines structures (publiques ou privées) gérant d'importants espaces tertiaires se dotent de référentiels spécifiques. Quels sont les apports de ces référentiels d'aménagement des espaces tertiaires ? L'intérêt premier d'un référentiel d'aménagement d'espaces tertiaires est la rationalisation des aménagements, dans une démarche d'équité, de transparence et d'économie. D'équité, tout d'abord, parce qu'il permet de traiter tous les salariés de la même manière. De transparence, ensuite, parce que les stratégies de définition des espaces tertiaires sont définies clairement, et donc à la fois lisibles et compréhensibles par tous. D'économie, enfin : l'existence d'un tel référentiel permet de limiter les demandes de traitement spécifique ; par exemple, le refus d'attribuer une plus grande surface à l'un des collaborateurs pourra être justifié par un référentiel défini au préalable, et connu de tous. Ces principes ne doivent pas conduire le rédacteur à créer un référentiel trop peu généreux. Equité ne signifie pas égalité de traitement, et économie ne doit pas être synonyme d'avarice : les espaces créés doivent pouvoir être adaptés aux spécificités des métiers, et être suffisamment confortables pour créer des environnements de travail de qualité. Le référentiel devra trouver un équilibre entre une trop grande différenciation des espaces, qui le rend complexe à manier, et une uniformisation trop prononcée, qui empêcherait alors les utilisateurs de disposer de locaux adaptés à leurs pratiques. **La période de la rédaction d'un tel référentiel est un moment propice pour amorcer une réflexion sur les modes de travail.** C'est l'occasion de prendre du recul sur ses pratiques et sur les espaces utilisés, puis de les mettre en perspective et de les comparer avec ceux d'autres entités. De ces questionnements pourront émerger des stratégies d'évolution, de nouvelles pratiques à mettre en place, et les nouveaux types d'espace nécessaires. Toute la complexité réside alors dans la rédaction d'un référentiel à la fois complet -pour répondre à tous les besoins de l'entreprise - et simple d'utilisation. Il devra être évolutif sur tous les niveaux : les espaces proposés devront pouvoir évoluer pour s'adapter à de nouveaux besoins qui n'existaient pas lors de la rédaction, et le document lui-même devra évoluer avec les pratiques. Les structures importantes devant gérer de nombreux espaces tertiaires se munissent de plus en plus de référentiels d'aménagement. Ces documents regroupent les bonnes pratiques de la structure, et permettent de proposer des espaces similaires et équitables à tout le personnel. **La rédaction d'un référentiel d'aménagement est une opportunité pour amorcer une réflexion sur les pratiques, actuelles et à venir, de l'entreprise. Mais le succès d'un tel document réside ensuite dans sa diffusion et son adoption par les services concernés : il devra être accepté, largement communiqué et facile d'utilisation.**

O.T.